



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240318-CONS-AG-24-021-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 18 mars 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Approbation du Contrat de Ville 2024-2030 de l'Agglomération de Bastia

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 18 mars à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 12 mars 2024.

PRÉSENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LORENZI Thérèse, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :

LINALE Serge à ROMITI Gérard
MALAFRONTI Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
COLOMBANI Carulina à LACAVE Mattea
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
TIERI Paul à SAVELLI Pierre
ROSSI Michel à MUSSIER Emma

ABSENTS :

MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du Contrat de Ville 2024-2030 de l'Agglomération de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 mars 2003, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique de la Ville ;

Vu le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia 2015-2020 jusqu'en 2022 ;

Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 prévoyant dans son article 68 – III que les contrats de Ville initialement conclus sur la période 2015-2020 et prolongés jusqu'au 31 décembre 2022 par avenant, soient à nouveau prolongés jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville, qui précise les principes et le calendrier des contrats de ville 2024-2030 ;

Vu le décret °2023.1312 du 28 décembre 2024 qui arrêtent les quartiers prioritaires de l'agglomération de Bastia, et une instruction en date du 4 janvier 2024 qui fixe les modalités de gouvernance ;

Considérant les principes et le calendrier des contrats de ville 2024-2030 ;

Considérant la concertation citoyenne menée pour définir les priorités du futur contrat de Ville ;

Considérant les ateliers de co-construction du contrat organisés pour en préciser les orientations stratégiques ;

Considérant la désignation d'un prestataire pour la rédaction du contrat ;

Considérant la validation par le comité de pilotage du 29 janvier 2024 des orientations stratégiques et la gouvernance du contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération de Bastia ;

Considérant que le contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération de Bastia repose sur :

- une articulation forte des différentes politiques publiques,
- des textes de référence, - les enseignements tirés de la précédente contractualisation,
- les orientations définies lors de la concertation citoyenne ;

Considérant le projet de Contrat de Ville 2024-2030 de l'agglomération de Bastia, ci-annexé ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé de la vice-Présidente déléguée et après en avoir délibéré ;

OBJET : Approbation du Contrat de Ville 2024-2030 de l'Agglomération de Bastia

APPROUVE (A l'unanimité)

Le Contrat de Ville 2024-2030 de l'Agglomération de Bastia annexée à la présente délibération ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
LOUIS POZZO DI BORGO

